

Réunion d'information EMCS 3.4

-

Solutions EDI et DTI+

7 novembre 2019

Montreuil

Plan de l'intervention

- I. Rappel sur le fonctionnement du projet EMCS
- II. Calendrier de mise en œuvre
- III. Périmètre de la version 3.4 d'EMCS
- IV. Évolutions impactant les solutions EDI et DTI+
- V. Processus de certification
- VI. Divers

Rappel sur le fonctionnement du projet EMCS

Rappel sur le fonctionnement du projet EMCS

EMCS (Excise Movement and Control System) : un projet de dématérialisation des documents couvrant les flux intracommunautaires de marchandises soumises à accise effectuées en suspension des droits.

Ce document s'appelle le Document administratif électronique (DAE).

Le service en ligne EMCS-GAMMA est la déclinaison française du projet EMCS. Il élargit le périmètre du projet EMCS pour permettre la circulation des marchandises sous DAE dans les échanges nationaux.

Une nouvelle version du système ECMS est déployée tous les 2 ans par la Commission européenne. La livraison d'EMCS 3.4 en février 2020 s'inscrit dans ce cadre.

La version EMCS 3.4 aboutira à la livraison de la version 7.0 d'EMCS-GAMMA.

Calendrier de mise en œuvre

Calendrier de mise en œuvre

EMCS 3.4

Publication du périmètre : 28 août 2018

Publication des spécifications par la Commission : 20 décembre 2018

Conformance : du 16 septembre 2019 au 17 janvier 2020

Livraison en production : au plus tard le 13 février 2020

EMCS-GAMMA 7.0

Publication des spécifications sur *douane.gouv.fr* : 3 octobre 2019

Livraison en environnement de formation : 16 décembre 2019

Livraison en environnement de production : 13 février 2020

Certification EDI : du 16 décembre 2019 au 31 janvier 2020

Périmètre

Périmètre

La phase 3.4 comporte 70 évolutions :

- essentiellement des mises à jour techniques et documentaires
- peu d'évolutions fonctionnelles
- mises à jour des données de référence

La plupart de ces évolutions n'impacteront pas les échanges en EDI

Des évolutions fonctionnelles majeures seront réalisées dans le cadre de la phase 3.5 dont la livraison est prévue pour le 1^{er} trimestre 2022.

Évolutions impacts les solutions EDI et DTI+

Évolutions impacts les solutions EDI et DTI+

Référence EMCS	Résumé	Catégorie d'impact
FESS-225/DDNEA-P3-252	Allowing zero values in the « Number of packages » data item of the IE801, IE815 and IE825 messages	Complexe
FESS-240/DDNEA-P3-269	Structured information on attachments	Complexe
FESS-241/DDNEA-P3-270	Extending the Manual Closure functionality	Complexe
DDNEA-P3-263	Update XML tag for the « Alcoholic Strength by Volume in Percentage » data item	Moyenne
FESS-233/DDNEA-P3-257	Update the rule applied on « Sequence Number »	Moyenne
FESS-243/DDNEA-P3-271	Update the optionality of « Consignee Trader » data group in IE821 message	Moyenne

FESS-225/DDNEA-P3-252

Allowing zero values in the Number of packages data item of the IE801, IE815 and IE825 messages

Résumé de l'évolution :

Cette évolution prend en compte le scénario dans lequel les produits soumis à accise sont inclus dans le même colis. La valeur zéro doit être valide pour le reste de colis sur le champ Number of packages.

Un nouveau champ Shipping Marks est créé pour permettre de faire le lien entre les colis avec une valeur « zéro » et celui contenant réellement les articles concernés.

Il sera désormais possible d'indiquer que des marchandises sont groupées dans un même emballage en indiquant une valeur > 0 et une Shipping Mark. Les autres marchandises liées devront porter la même Shipping Mark et une valeur d'emballage égale à 0.

Messages impactés :

MFR801, MFR814, MFR815, MFR825
DFR801, DFR815, DFR1004

Modifications attendues :

Traduction pour les messages MFR801, MFR814, MFR815, MFR1004, MFR1005, MFR1006 et MFR825. Les prestataires EDI devront appliquer ces mises à jour à leur solution pour permettre la bonne réception des messages. Ajout du champ Shipping Marks. Ajout et Suppression de règles et condition.

FESS-240/DDNEA-P3-269

Structured information on attachments

Résumé de l'évolution :

L'évolution consiste à ajouter 2 nouveaux champs dans le groupe de données <DOCUMENT CERTIFICATE> des messages IE801 et IE815 permettant de faire le lien entre les DAE et les pièces jointes physiques liées à ce dernier.

Messages impactés :

MFR801, MFR815, MFR1004, MFR1005, MFR1006
DFR801, DFR815, DF1004

Modifications attendues :

- Modification des messages MFR801, MFR815, MFR1004, MFR1005 et MFR1006 afin d'ajouter les champs 'Document type' et 'Document Reference' dans le groupe de données <DOCUMENT_REFERENCE>. Ajout de la condition C202 (si le champ 'Document Type' est utilisé alors le champ 'Document Reference' est obligatoire. Sinon, cela ne s'applique pas.).
- Mise à jour de la règle C006 (au moins l'un des 3 champs doit être renseigné : 'Document Type', 'Short Description of Document', 'Reference of Document').
- Ajout de la règle R242 qui stipule que le code du type de document doit faire partie de la liste de codes de types de document.

FESS-241/DDNEA-P3-270

Extending the Manual Closure functionality

Résumé de l'évolution :

Cette évolution traite de la création de deux nouveaux messages pour gérer la fonctionnalité de 'Clôture manuelle' (IE880 et IE881) tout en dé-commissionnant le message FR5000 (Clôture de DAE) et le message IE905 (Clôture du DAE en IC).

Messages impactés :

MFR881

Modification attendues :

- La fonctionnalité de demande de clôture manuelle n'est pas disponible en EDI mais la fonctionnalité de réception de la réponse à la demande de clôture doit être implémentée (MFR881). Les solutions EDI devront être mises à jour afin de réceptionner cette réponse.
- La fonctionnalité de clôture manuelle n'est pas disponible en DTI+.

DDNEA-P3-263

Update XML tag for the « Alcoholic Strength by Volume in Percentage » data item

Résumé de l'évolution :

Cette évolution modifie la balise en anglais du < Titre de l'alcool par volume en pourcentage > qui change de <AlcoholicStrength> à <AlcoholicStrengthByVolumeInPercentage>.

Messages potentiellement impactés :

- MFR800, MFR801, MFR814, MFR815, MFR1004, MFR1005, MFR1006, MFR3001, MFR3002
- DFR801, DFR815, DFR1004

Modification attendues :

- **Pas de modification du nom de la balise en EDI et DTI+ : un convertisseur dans GAMMA assurera la conformité des messages avec les spécifications communautaires.**

FESS-233/DDNEA-P3-257

Update the rule applied on Sequence Number

Résumé de l'évolution :

Cette évolution introduit la notion d'incrémentation du '*Numéro de séquence*' sur les messages IE803 et IE818. La règle R255 est créée afin de s'assurer que le numéro de séquence du DAE sur lequel porte l'action soit renseigné sur ces messages.

Messages impactés :

MFR803, MFR818

Modification attendues :

En EDI : A l'envoi des messages MFR803 et MFR818, ajout de la règle R255 permettant de renseigner le numéro de séquence du DAE sur lequel porte l'action associée.

Les solutions des prestataires EDI devront être mises à jour pour appliquer cette règle si elles ne l'ont pas déjà mise en place. Si cela n'est pas réalisé, il y a risque de rejet de message car le DAE sur lequel devait porter l'opération n'aura pas été trouvé.

Aucun impact sur le DTI+

FESS-243/DDNEA-P3-271

Update the optionality of « Consignee Trader » data group in IE821 message

Résumé de l'évolution :

Cette évolution consiste à rendre le groupe de données <(CONSIGNEE) TRADER> conditionnel, notamment sur les alertes ou rejets de DAE où la destination est inconnue. Elle complète la condition C010 déjà en place.

Messages impactés :

MFR819

Modification attendues :

En EDI : Ajout de la condition C116 sur le groupe de données <CONSIGNEE TRADER> sur le message MFR819. Les prestataires EDI ne sont pas dans l'obligation d'adapter leur solution puisque les règles déjà mises en place sur GAMMA les contraignent à renseigner ce groupe de données.

Rappel de la Condition à mettre en place :

C116 (sur le groupe de données 'Destinataire') :

IF <Destination Type Code> = « Unknown destination » or MessageType = « Submission for export »

THEN the data group TRADER.Consignee does not apply

ELSE the data group TRADER.Consignee is required

Aucun impact sur le DTI+

Certification

Objectifs de la certification

- Certification à minima (4 scénarios) afin de s'assurer que les solutions EDI traiteront correctement les messages employant les nouveaux champs et le nouveau message de clôture.
- Les fonctionnalités à l'émission ne font pas partie du périmètre de cette certification.
- Il n'y a plus d'automate de certification : utilisation d'un compte Douane pour jouer le rôle de l'expéditeur.

Avant la certification

- Pré-requis

EDI : rôle destinataire

Accès à l'environnement de formation via l'adresse

Un numéro d'accise opérateur (EAOE) rattaché à cette PEDI en environnement de formation pour jouer le rôle du destinataire.

DTI : rôle expéditeur, rôle destinataire

Un compte sur le site douane de formation : <https://form.douane.gouv.fr/>

1 relation EAOE rattachée à ce compte différente de la relation PEDI.

- Comment satisfaire à ces pré-requis ?

Envoyez mél à gamma-certification-edi@douane.finances.gouv.fr

Sujet : Gamma 7 (env. Formation) Demande de rattachement PEDI

Indiquer le numéro EAOE et le numéro de PEDI.

Envoyez mél à

Sujet : Gamma 7 (env. Formation) Demande de rattachement EAOE à un compte Douane.

Indiquer le numéro à EAOE à rattacher ou à cloner pour rattacher rattachement au compte Douane souhaité.

- Livraison de Gamma V7.0.x en environnement de formation le **16 décembre**

La date de livraison ainsi que la livraison effective seront annoncées via la météo informatique et par mél via la liste de la cellule certification EDI.

Pendant la certification

Déroulement de la certification

- Obtenir le kit de certification Gamma V7 : scénario et mode opératoire

Téléchargement sur douane.gouv.fr (fin novembre)

Ou demande à gamma-certification-edi@douane.finances.gouv.fr (fin novembre)

- Phase 1 : Tests libres sur l'environnement de formation

Création de DA Olga en précisant environnement de formation (Gamma V7)

Si DA pas prise en charge au bout de 48 heures, envoi d'un mél à

gamma-certification-edi@douane.finances.gouv.fr

- Phase 2 : Exécution des scénarios de certification

3 scénarios dont seulement un nécessite une action douanière.

Principe d'exécution des scénarios : le prestataire EDI joue le rôle d'expéditeur ou destinataire en DTI via le site douane et l'autre rôle en EDI. Une fois le scénario exécuté, contact avec la cellule certification EDI pour signaler l'action à effectuer ou demander la confirmation de la bonne exécution du test.

Suivi du mode opératoire : communication via la boîte **certification-edi@douane.finances.gouv.fr**

Sujet : Certification Gamma V7, Scénario, action

Remise d'un certificat à la fin.

Merci de votre attention

Vous pouvez poser vos questions à l'adresse suivante :
emcs@douane.finances.gouv.fr